

FOUCAULT, LE POUVOIR ET L'ENTREPRISE : POUR UNE THÉORIE DE LA GOUVERNEMENTALITÉ MANAGÉRIALE

Thibault Le Texier

Vrin | *Revue de philosophie économique*

**2011/2 - Vol. 12
pages 53 à 85**

ISSN 1376-0971

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-de-philosophie-economique-2011-2-page-53.htm>

Pour citer cet article :

Le Texier Thibault, « Foucault, le pouvoir et l'entreprise : pour une théorie de la gouvernamentalité managériale », *Revue de philosophie économique*, 2011/2 Vol. 12, p. 53-85.

Distribution électronique Cairn.info pour Vrin.

© Vrin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

foucault, Le POUVOIR et L'ENTREPRISE : POUR UNE THÉORIE DE LA GOUVERNEMENTALITÉ MANAGÉRIALE

THIBAUT Le TEXIER*

Résumé

À partir du début des années 1970, Michel Foucault travaille sur le *pouvoir*. Réprimer, réglementer, dominer : la discipline, sa première formalisation élaborée de cette notion, est un mécanisme essentiellement négatif. Foucault semble alors peiner à s'extraire de la conception binaire et dominatrice du pouvoir qu'il a héritée des théories de la souveraineté. Dès le milieu des années 70, il nuance et rééquilibre cette vision. Le pouvoir ne prend plus dès lors la figure du panoptique carcéral mais celle du gouvernement – au sens restreint d'activité de l'État et au sens large de technologie comportementale s'appliquant à des individus libres. Mais de nouveau, notre auteur se trouve encombré par cette rationalité régaliennne dont il ne cesse de critiquer l'emprise sur les entendements contemporains du pouvoir. À trois exceptions près : la première, c'est le pastorat chrétien ; la seconde, c'est le gouvernement de soi tel qu'il est formulé par les Anciens ; la troisième, c'est la gouvernamentalité managériale, que Foucault ne fait qu'esquisser très brièvement et très incomplètement et que nous nous emploierons à problématiser ici.

Mots-clés : Foucault, pouvoir, gouvernement, gestion.

Abstract

From the beginning of the 1970s, Michel Foucault works on power. Repressing, ruling, dominating : the discipline, his first developed conception of power, is an essentially negative

* Docteur en économie, letexier_t@yahoo.fr.

mechanism. Foucault seems to strive to escape the binary and overbearing conception of power he inherited from the theories of sovereignty. By the mid-70s, it balances and nuances this understanding. The power then no more takes the shape of the prison panopticon, but that of the government – in the narrow sense of state activity, and in the broad sense of a behavioral technology applied to free individuals. But again, our author is encumbered by this regal rationality which influence on contemporary understandings of power he keeps on criticizing. With three exceptions: the first is the Christian pastoral care, the second is the government of the self as formulated by the Ancients, and the third is the managerial governmentality, which Foucault sketches very briefly and incompletely, and which we will problematize here.

Key-words : Foucault, power, government, management.

Classement JEL : M10

INTRODUCTION

Après avoir raconté une histoire de la folie, une autre du regard médical et une autre encore des sciences, Foucault a entrepris, dans les années 70, de questionner le pouvoir, et ce non pas d'abord par rapport au savoir ou à soi, mais par rapport aux autres. C'est ce Foucault qui nous intéresse ici, celui des disciplines, du biopouvoir et de la gouvernementalité, plutôt que celui qui avait « la passion du concept » et du « système » (Foucault 1966, p. 514), ou que celui qui a réinterrogé les figures de la vérité dans un détour par les Anciens (Le Texier 2010).

Les analyses foucauldienne du pouvoir marient une grande continuité dans leur méthode et dans leurs intentions à d'importantes sinuosités dans leur conceptualisation, des ruptures dans leurs objets d'étude et des réinterprétations de leurs paradigmes. Contrairement à ses autres grands thèmes de recherche (la folie et la médecine, le discours et le savoir, la prison et la discipline, la sexualité et la subjectivité), ses investigations sur le biopouvoir et la gouvernementalité n'ont pas reçu la forme élaborée d'un livre – et de ce fait ont été l'objet de sa part de beaucoup moins d'interviews et de discussions que ses travaux publiés. Certes, *La Volonté de savoir* (1976e) est un livre sur le pouvoir; mais il est constitué d'hypothèses plus que de conclusions et de déclarations de

principes plus que de démonstrations. C'est un ouvrage de prospection au conditionnel : un livre-programme, pas un livre-synthèse. Les cours au Collège de France qui lui font suite, en dépit de leur grande richesse et de leur forte cohérence, restent très impressionnistes.

L'œuvre de Foucault ne propose donc aucune théorie explicite et unifiée du pouvoir mais plusieurs matrices explicatives : durant la première moitié des années 70, l'auteur privilégie le couple *domination-discipline*. De 1975 à 1976 il nuance brièvement cette conception un peu binaire et négative du pouvoir au moyen de la combinaison *pouvoir-droit-vérité*. Puis, de 1976 à 1978, il trace le triangle *médecine-population-norme*. De 1978 à 1979, il laisse de côté ce paradigme au profit de la série *gouvernement-population-économie*. Et les cinq dernières années de sa vie, il privilégie le schéma *gouvernement-vérité-subjectivité*. Il est bien évident que ces différentes matrices conceptuelles se chevauchent sans se superposer et se recoupent plus qu'elles ne se succèdent. Elles ont répondu également, de manière toute stratégique, aux différents problèmes concrets que Foucault s'est posés en sa qualité d'intellectuel spécifique. Elles correspondent enfin, dans sa pensée, à certaines périodisations historiques.

En nous limitant à l'époque moderne, nous pouvons distinguer, à la suite de notre auteur, trois grands mécanismes de contrôle des conduites : la *souveraineté*, la *discipline* et la *sécurité*. Pour le dire grossièrement, la souveraineté, qui a prévalu en gros du Moyen Âge jusqu'au XVIII^e siècle, consiste à poser une loi et à imposer une sanction en cas d'infraction à celle-ci. La discipline, qui devient réellement importante au XVIII^e siècle, ajoute à la loi un ensemble de procédés de surveillance et de correction. La sécurité enfin, paradigme qui se constitue également au XVIII^e siècle, consiste à insérer la déviation dans une série d'événements probables et les réactions à l'infraction dans un calcul de coût, remplaçant la distinction binaire entre permis et défendu par la fixation d'une moyenne optimale et de limites acceptables.

En échafaudant sa notion de discipline, Foucault entend échapper aux théories de la souveraineté et aux approches juridiques du pouvoir – que nous subsumons sous le vocable de rationalité régaliennne. Il souhaite aussi se défaire de l'épistémologie unifiante qui caractérise ses travaux des années 60. De manière

similaire, la notion de gouvernementalité doit lui permettre de poursuivre plus avant cette critique de la rationalité régaliennne et d'assouplir la conception négative du pouvoir véhiculée par son approche disciplinaire. Avec un succès souvent tout relatif. Car si d'un côté Foucault a le mérite de montrer comment le pouvoir moderne n'opère pas seulement, et peut-être plus d'abord, par concentration, répression et interdiction mais aussi par dissémination, circulation et recommandation, d'un autre côté il ne parvient jamais à s'extraire tout à fait de l'hypothèse répressive et du régime juridico-discursif qu'il ne cesse de critiquer à partir de 1976.

Après un analyse synthétique des différentes conceptions foucauldienne du pouvoir, c'est sur la fécondité de ce terme ambivalent de gouvernementalité que nous nous arrêterons pour en proposer un usage que Foucault n'a jamais véritablement osé. Il s'agira pour nous de nous glisser dans les écarts de sa pensée, de profiter de ses imprécisions pour prolonger quelques-unes de ses hypothèses. Ainsi, plutôt que de considérer ses recherches sur la gouvernementalité comme une boîte à outils tout constitués, nous les prendrons comme une collection d'esquisses. Pour ce faire nous investirons une institution dans laquelle il n'a mis qu'un bout de pied pour le retirer aussitôt – l'entreprise, entendue non pas d'abord comme force de production ou comme acteur sur un marché, mais comme lieu d'élaboration et d'exercice d'une rationalité gouvernementale singulière.

RÉPRIMER, DISCIPLINER, DOMINER : LA PREMIÈRE CONCEPTION FOUCAULDIENNE DU POUVOIR

Réprimer et discipliner

Tel que Foucault le réfléchit rétrospectivement à plusieurs reprises à partir du début des années 70, le problème du pouvoir a été posé aux intellectuels par les mouvements de 68 et par l'excès de pouvoir qu'ont représenté le fascisme et le stalinisme (1977a, p. 146). Il constitue depuis lors un objet privilégié de ses recherches.

Ses premières réflexions sur le sujet sont se font dans le cadre de recherches sur le « système pénal » français depuis le Moyen Âge. Mais bien vite, il oriente sa réflexion vers le « système pénitentiaire », et s'éloigne des mécanismes juridiques pour étudier les dispositifs punitifs, à partir de cette situation très concrète qu'est le lancement du GIP (Groupe information prison), au sein duquel il occupe une place centrale. Le pouvoir, c'est alors celui qu'il voit s'exercer sur les prisonniers, et qu'il a vu s'abattre sur les étudiants tunisiens en mars 1968 ; pouvoir qui « domine, surgit, menace, écrase » (1973a, p. 402), qui enferme, qui réprime, qui matraque, qui épie, qui châtie, qui prive, qui réduit au silence, qui surveille et qui punit. Il s'agit, en deux mots, d'un pouvoir entendu comme « système de *répression-suppression* » aux accents totalitaires (Foucault 1971, p. 184, nous soulignons).

À partir de son étude des mécanismes punitifs élaborés et appliqués aux XVII^e et XVIII^e siècles, Foucault élabore sa notion de *discipline*. Quoique cette « nouvelle mécanique du pouvoir » ne s'exerce pas dans les limites d'une organisation particulière, tout le travail de Foucault tend néanmoins à prouver qu'elle essaime principalement à partir d'une institution bien précise – l'armée – et s'incarne exemplairement dans deux autres institutions, qui en sont comme le concentré et l'aboutissement – la police et, surtout, la prison. La prison, dont on sait l'importance qu'elle a pris dans la vie militante de Foucault, devient pour lui la « figure concentrée et austère de toutes les disciplines » (1975, p. 259), le panoptique figurant le mécanisme disciplinaire par excellence.

Problématisant ainsi la société disciplinaire, Foucault entend complexifier, sans toutefois s'en défaire, l'approche classique du pouvoir proposée par les théories de la souveraineté. « Un droit de souveraineté et une mécanique de la discipline : c'est entre ces deux limites, je crois, que se joue l'exercice du pouvoir », postule-t-il en 1976 (Foucault 1997, p. 34). La discipline lui offre l'opportunité de formuler la théorie d'un pouvoir non juridique, non unitaire, diffus et qui ne soit pas assignable à une institution ou un appareil unique. Mais cette conception du pouvoir lui semble toujours trop négative. « Il faut cesser, écrit-il dans *Surveiller et punir* (1975, p. 196), de toujours décrire les effets de pouvoir en termes négatifs : il “exclut”, il “réprime”, il “refoule”, il “censure”, il “abstrait”, il “masque”, il “cache”. En fait le pouvoir produit ; il

produit du réel ; il produit des domaines d'objets et des rituels de vérité ». Penser la productivité du pouvoir est une manière, pour Foucault, d'en montrer la positivité.

Produire ?

Cette idée d'une productivité du pouvoir, Foucault dit l'avoir trouvée chez Bentham et surtout chez Marx, dont il cite abondamment le deuxième volume du *Capital*. Ce dernier, explique Foucault (1976a, p. 187), montre « comment, à partir de l'existence initiale et primitive de ces petites régions de pouvoir – comme la propriété, l'esclavage, l'atelier et aussi l'armée –, a (*sic*) pu se former, petit à petit, des grands appareils d'État ». Ces pouvoirs régionaux, précise-t-il immédiatement, ont pour fonction « d'être des producteurs d'une efficacité, d'une aptitude, des producteurs d'un produit ». La première caractéristique de ce pouvoir producteur, en plus de son caractère multiple, c'est donc son efficacité, sa phénoménalité. Le pouvoir, c'est ce qui produit des effets : la guerre produit de la destruction, l'école produit des aptitudes et du savoir, l'hôpital produit de la santé, etc. Sauf que, quand on en revient à la discipline, la démonstration de Foucault devient tautologique : la prison produit des criminels utiles à la police, l'asile produit des fous, la clinique des malades. La discipline produit ainsi de l'assujettissement, du contrôle et de la docilité ; la société disciplinaire vise à « la fabrication de l'individu disciplinaire » (1975, p. 315). En d'autres termes, la discipline, c'est ce qui produit de la discipline.

Si Foucault entend récuser la thèse du primat des conditions économiques, sociales et politiques de l'existence sur des sujets déjà immédiatement constitués, son articulation des techniques disciplinaires et du capitalisme reste vague. La manière dont il traite le problème du travail des prisonniers éclaire cette ambiguïté. D'un côté, il indexe d'abord l'essor des disciplines au besoin propre aux capitalistes d'une main d'œuvre docile. Dans cette perspective, précise-t-il, la prison n'est « que l'une des techniques de pouvoir qui ont été nécessaires pour assurer le développement et le contrôle des forces productives » (1976b, p. 65 ; 1973b, p. 469 ; 1976c, p. 17). L'objectif de rendre les corps et les temps productifs est alors pour Foucault au cœur des institutions disciplinaires : « L'usine, l'école, la prison ou les hôpitaux ont pour

objectif de lier l'individu à un processus de production, de formation ou de correction des producteurs » (1974, p. 614). La discipline est alors, pour lui, inséparable du travail. D'un autre côté, Foucault ne cesse de souligner comme ces travaux, que l'on a surtout promus à la fin du XVII^e siècle et tout au long du XVIII^e, sont des tâches stériles, comme les prisonniers sont maintenus à l'écart de la classe ouvrière, comme leurs produits sont invendables sur les marchés (*cf.* 1975, p. 246-247). Foucault avoue à cet égard en 1977 (1977b, p. 203) s'être jusque-là « occupé de gens qui étaient placés hors des circuits du travail productif » (fous, malades, prisonniers) et donc pour qui le travail avait « une valeur surtout disciplinaire ». La discipline, à nouveau, ne produit rien d'autre qu'elle-même.

Limites de la conception du pouvoir comme domination

En faisant, de manière quasi obsessionnelle, de l'institution carcérale le nœud d'intelligibilité du pouvoir disciplinaire, Foucault a écrasé la spécificité des mécanismes de contrôle développés au sein d'autres dispositifs. Il lui apparaît bel et bien dès 1973 (1973c, p. 440-441) que la « bourgeoisie » a rapidement renoncé à l'enfermement des travailleurs pratiqué dans les « usines-couvents » au profit d'un système de contrôle plus subtile reposant sur l'endettement ouvrier, la vente à tempérament, le système des caisses d'épargne, les caisses de retraite et d'assistance, les cités ouvrières, et plus tard la consommation, le divertissement et le marketing. Cependant, Foucault ne théorise jamais ces modes de contrôle et n'en pipe mot dans *Surveiller et punir*. La manufacture n'apparaît dans cet ouvrage qu'en qualité d'exemple de la diffusion du schéma disciplinaire, au prix de quelques anachronismes et de l'occultation de plusieurs mécanismes de contrôle non-disciplinaires pourtant déjà décrits en détail par Marx (*cf.* Lefebvre 2005, p. 190-191).

L'année suivante, dans *La Volonté de savoir*, Foucault semble résolu à se défaire du modèle de la prison, à élaborer d'autres modes de résistance que la simple « vérité du discours » et à examiner la logique juridique du pouvoir. Il s'agit désormais pour lui de faire pièce à ce qu'il nomme la représentation « juridico-discursive » des modes de gouvernement. En dénigrant les

représentations du pouvoir comme borne qui appelle la transgression qui elle-même provoque la répression qui appelle la transgression, etc., Foucault critique autant la psychanalyse et les théories de la souveraineté que ses premières conceptions du pouvoir. Cependant, si Foucault a réussi à se défaire du schème de la *transgression*, il paraît avoir beaucoup plus de mal à se débarrasser de la notion de *répression*. Dans *La Volonté de savoir*, à mesure que sa réflexion sur la sexualité dérive vers un examen de l'État monarchique, son propos laisse de côté la critique du discursif pour se concentrer sur une attaque de l'aspect juridique des théories, avant de finalement rabattre le problème du discours sur celui du pouvoir.

Sortir de la souveraineté

Telle est la première tâche que se fixe Foucault à partir de 1976 : sortir de la conception dominante du pouvoir en termes juridiques héritée des théories classiques de la souveraineté. Une conception tellement dominante, à l'entendre (1976a, p. 186), que « l'Occident n'a jamais eu d'autre système de représentation, de formulation et d'analyse du pouvoir que celui du droit, le système de la loi ». Foucault reproche à ces analyses du pouvoir leur négativité, leur propension à totaliser et leur caractère circulaire. Ainsi expliquent-elles l'État par l'État et projettent-elles dans l'histoire les catégories prédécoupées de « nation », de « peuple », de « communauté », de « démocratie », de « légitimité », de « souveraineté » ou encore de « société civile ». La raison historique de la prévalence de cette représentation du pouvoir, on la trouve à l'aube de l'âge classique : il s'agit évidemment de la constitution de l'État monarchique et de son usage privilégié des mécanismes juridiques face aux pouvoirs féodaux et aux résistances populaires.

De Hobbes à nos jours, la science politique est largement restée une science de l'État. Elle a pensé le pouvoir à partir soit de modèles juridiques (qu'est-ce qui le légitime ?) soit de modèles institutionnels (qu'est-ce que l'État ?). « Ce dont nous avons besoin, diagnostique Foucault (1977a, p. 151), c'est d'une théorie politique qui ne soit pas construite autour du problème de la souveraineté, donc de la loi, donc de l'interdiction ; il faut couper la tête du roi et on ne l'a pas encore fait dans la théorie politique. »

Pour ce faire, Foucault entend « saisir le pouvoir du côté de l'extrémité de moins en moins juridique de son exercice » (1997, p. 25), et « orienter l'analyse du pouvoir du côté de la domination (et non pas de la souveraineté), du côté des opérateurs matériels, du côté des formes d'assujettissement, du côté des connexions et utilisations des systèmes locaux de cet assujettissement et du côté, enfin, des dispositifs de savoir » (*Ibid*, p. 30). De 1976 au début de l'année 1978, il privilégie deux domaines d'analyse : la guerre et la médecine ; ainsi que deux opérateurs théoriques : la tactique et la norme. Par la suite, Foucault modère ce cadre conceptuel au moyen de trois opérateurs théoriques : la norme, la gouvernementalité et la subjectivation.

GOUVERNEMENTALITÉ, LIBERTÉ, SUBJECTIVITÉ :
LA SECONDE CONCEPTION FOUCALDIENNE DU POUVOIR

Guerre

En janvier 1976 (*ibid*, p. 21), Foucault fait le point sur ses recherches : « Jusqu'à présent, pendant les cinq dernières années, en gros, les disciplines ; dans les cinq années suivantes, la guerre, la lutte, l'armée ». Si la prison a figuré pour Foucault l'institution disciplinaire par excellence, il affirme tout au long de *Surveiller et punir* que l'armée a été une matrice centrale dans la formation des disciplines.

Par la suite, il recherche dans l'armée et la guerre moins un cas d'étude que des opérateurs méthodologiques. « Il s'agit en somme, résume-t-il dans *La Volonté de savoir* (1976e, p. 135), de s'orienter vers une conception du pouvoir qui, au privilège de la loi, substitue le point de vue de l'objectif, au privilège de l'interdit le point de vue de l'efficacité tactique, au privilège de la souveraineté, l'analyse d'un champ multiple et mobile de rapports de force où se produisent des effets globaux, mais jamais totalement stables, de domination ». En remplaçant le schéma juridique « contrat-oppression » axé autour du légitime et l'illégitime par le schéma « guerre-répression » où prévalent les questions de lutte et de domination, Foucault troque le modèle d'une domination unitaire et homogène pour celui d'une domination locale et diffuse, mais il n'en reste pas

moins dans le schème de la domination. En 1977, il paraît admettre que la guerre n'est pas un principe satisfaisant d'analyse des rapports de pouvoir et c'est dès lors comme modèle de gouvernement qu'il analyse l'armée – tout en conservant les opérateurs qu'il a tiré de son analyse de la guerre : la stratégie et la tactique.

Biopolitique

Dès *La Volonté de savoir*, Foucault cherche une conception du pouvoir non juridique, ou infra-juridique, dans les mécanismes de pouvoir prenant en charge, « à partir du XVIII^e siècle, la vie des hommes, les hommes comme corps vivant » (*ibid*, p. 117) ; dans ces « nouveaux procédés de pouvoir qui fonctionnent non pas au droit mais à la technique, non pas à la loi mais à la normalisation, non pas au châtement mais au contrôle, et qui s'exercent à des niveaux et dans des formes qui débordent l'État et ses appareils » (*ibid*, p. 118). À ce moment de la réflexion de Foucault, la rationalité proprement moderne qui le dispute à la raison régaliennne, c'est cette rationalité médicale qu'il a étudiée au début de la décennie (1963). La productivité de ce pouvoir, c'est sa capacité à prendre la vie en charge, à la valoriser, à la faire croître. C'est un pouvoir qui agit sur la prolifération des êtres, sur les naissances, la mortalité, les maladies, la santé, la durée de vie ou encore la longévité. Aux technologies de discipline, qui s'appliquaient aux corps singuliers et à l'organique (*anatomo-politique*), Foucault ajoute donc des « technologies de régulation » qui visent, à partir du milieu du XVIII^e siècle, la population et le biologique ; il les subsume sous le vocable de *biopolitique*.

Ce faisant, notre auteur rectifie son hypothèse antérieure d'une « société disciplinaire généralisée » (1976e, p. 225). Si la biopolitique ne succède pas aux disciplines mais les inclut, Foucault passe bien, en revanche, d'une société de la loi à une société de la norme. Selon ce schéma, la discipline n'est plus une contrainte extérieure et correctrice s'exerçant sur les corps mais une volonté intériorisée par voie de suggestion, de prévention et de manipulation des variables du milieu. Selon cet entendement du pouvoir, il n'y a plus transgression de la loi mais déviation par rapport à une norme. Et c'est très logiquement que « la médecine, science par

excellence du normal et du pathologique, va être la science reine » (1976d, p. 75-76).

Gouvernementalité

Dans son cours du 25 janvier 1978, Foucault remarque que plus il traite de la population et moins il parle du souverain au profit de la notion de *gouvernement*. Lors du cours suivant, il élabore pour la première fois le concept de « *gouvernementalité* », qui devient très rapidement l'opérateur privilégié à partir duquel il questionne à nouveaux frais le pouvoir (2004a, p. 111-112). Le gouvernement, ce mode d'exercice du pouvoir « *ni guerrier ni juridique* » (1982b, p. 314), doit lui permettre de s'éloigner encore un peu plus du paradigme régalien – dont il ne se déferra toutefois jamais.

Cette notion de gouvernementalité reste assez fluctuante chez Foucault – ce qui pourrait expliquer le grand succès universitaire qu'elle rencontre depuis une vingtaine d'années. Dès son premier usage connu (2004a, p. 111-112), le terme « *gouvernementalité* » prend en effet immédiatement trois sens distincts pour Foucault. Chacune de ces significations se rapporte alors, d'une manière ou d'une autre, aux manières de gouverner élaborées par les États occidentaux à partir du XVIII^e siècle. Foucault entend utiliser ce nouvel opérateur pour élaborer une généalogie de la rationalité politique occidentale, dont il postule (1979, p. 161) qu'elle « s'est d'abord enracinée dans l'idée de pouvoir pastoral, puis dans celle de raison d'État ».

Le *pastorat* est une conception du gouvernement des hommes ni grecque ni romaine, mais qui nous vient de l'Orient pré-chrétien, et notamment des Hébreux, puis de l'Orient chrétien. « Le pasteur, analyse Foucault en 1978 (2004a, p. 170), guide vers le salut, il prescrit la loi, il enseigne la vérité ». Ce que la pastorale a de véritablement spécifique, c'est qu'elle désigne un pouvoir protecteur, nourricier, bienfaisant et continue qui demande néanmoins en retour une obéissance permanente et absolue. C'est cette pastorale qui constitue l'arrière-plan historique de la gouvernementalité qui va s'institutionnaliser dans l'État à partir du XVI^e et du XVII^e siècle.

Toute une littérature sur l'art de gouverner émerge en Europe aux XVI^e et XVII^e siècles qui distingue trois grands domaines contigus de gouvernement : soi-même, la famille, l'État. Les

doctrines de la *raison d'État*, à travers lesquelles cette dernière institution entre dans la pratique réfléchie des hommes décomposent ainsi l'action gouvernementale : la police, qui rend sensible et préhensible la population ; un dispositif diplomatico-militaire garantissant la balance européenne ; et le mercantilisme, devant assurer aux États les moyens de leur survie et de leurs ambitions.

Sécurité et économie politique

En 1976 (1997, p. 21), Foucault disait privilégier le « triangle : pouvoir, droit, vérité ». Il lui substitue deux ans plus tard le triangle *sécurité-population-gouvernement*, puis très rapidement le triangle *gouvernement-population-économie politique*, dont les éléments « constituent, à partir du XVIII^e siècle, une série solide qui n'est certainement pas, encore aujourd'hui, dissociée » (2004a, p. 111).

Dans la perspective de la gouvernementalité, Foucault met au second plan les mécanismes disciplinaires, les édifices juridiques et les dispositifs biopolitiques. Au peuple, entendu comme ensemble de sujets de droit pouvant être réglementés par des lois, il oppose la *population*, définie non comme agrégats de corps vivant mais comme l'ensemble « des producteurs, des acheteurs, des consommateurs, des importateurs, des exportateurs » (2004a, p. 46), qui réclament pour leur part un type spécifique de régulation. Répondant à la mobilité des biens nécessitée par le capitalisme, cette « société de sécurité » vise à la majoration économique des forces de l'État par l'échange marchand. La police, essentiellement définie dans *Surveiller et punir* comme appareil de répression, d'enfermement et de censure, est ici analysée comme mécanisme d'autorisation et de circulation. Foucault trouve indéniablement dans le problème de la population, tel que le pose l'économie politique, un exemple de cette conception positive et productive du pouvoir dont il annonçait la quête dans *La Volonté de savoir*. Pour lui, du XVI^e au XVIII^e siècle, « l'art de gouverner, c'est précisément l'art d'exercer le pouvoir dans la forme et selon le modèle de l'économie » (2004a, p. 98). L'idée du panoptique lui paraît alors « tout à fait archaïque » (*ibid*, p. 68).

Cette nouvelle matrice conceptuelle qu'il favorise pour comprendre le pouvoir constitue l'une de ses définitions de la notion de gouvernementalité. Le désir, selon cette perspective, n'a

pas à être contrecarré par les lois du souverain mais utilisé profitablement, et éventuellement manipulé. Voilà qui marque une évolution importante dans la pensée de Foucault. Si l'économie est d'abord pour lui *politique*, c'est sans doute en ceci qu'elle apparaît comme un moyen rationnel d'action sur le peuple. Ainsi loge-t-il les réalités économiques au cœur de ses analyses du pouvoir.

La pensée physiocratique, poursuit Foucault dans ses cours au Collège de France, annonce le libéralisme, ce nouvel art de gouverner qui, à partir du XVIII^e siècle, consiste en la production, « la *gestion* et l'*organisation* des conditions auxquelles on doit être libre »; qui exerce un pouvoir « *gestionnaire* de la liberté » (2004b, p. 65, nous soulignons); un pouvoir qui prend la liberté pour appui; un pouvoir producteur et consommateur de liberté. Tel serait le libéralisme : un gouvernement des intérêts et non des sujets. Dans cette perspective, la liberté n'est pas quelque chose qu'il s'agit d'opposer au pouvoir; c'est bien au contraire un instrument produit et utilisé par le pouvoir. Le pouvoir, dans cette perspective, consiste à « *gérer*, et non plus réglementer » (2004a, p. 360, nous soulignons). Si Foucault recourt ici au lexique du management pour penser le pouvoir, c'est à un titre essentiellement métaphorique. Ainsi ne théorise-t-il jamais l'aspect gouvernemental de la gestion.

Subjectivation

Dans son cours au Collège de France de 1979-1980, Foucault reflue vers un lointain passé, comme s'il s'était aventuré trop avant dans son propre siècle en étudiant le néolibéralisme (2004b, p. 79 et sq.). Il s'en explique ainsi au début des années 80 (1981, p. 171) : « Si l'on veut analyser la généalogie du sujet dans la civilisation occidentale, on doit tenir compte non seulement des techniques de domination (ce qui impose au sujet des objectifs et détermine sa conduite), mais aussi des techniques de soi ». Il ne s'agit donc pas pour lui d'abandonner ses analyses du pouvoir mais de les assouplir plus encore. Certes, les capacités et les attributs des sujets, les libertés mêmes dont ils peuvent jouir ou auxquelles ils peuvent aspirer, tout cela est façonné par les dispositifs de gouvernement. Mais il est mille et une façons de suivre une règle et bien des marges de manœuvre laissées aux individus dans leur devenir

sujet. Dans cette perspective stratégique, le gouvernement forme un ensemble de relations de pouvoir réversibles, par opposition à la domination entendue comme fixation de ces relations en une hiérarchie stable. Et la notion de gouvernementalité d'être redéfinie comme « rencontre entre les techniques de domination exercées sur les autres et les techniques de soi » (1982a, p. 785; cf. Bonnafeus-Boucher 2009).

Cette reformulation du problème du gouvernement lui permet de donner une réelle positivité au pouvoir et de se défaire en particulier d'une vision du gouvernement comme action consciente, volontaire et finalisée. Foucault concède ainsi, au début de l'année 1984 (1984, p. 727), que « les relations de pouvoir ne sont pas quelque chose de mauvais en soi, dont il faudrait s'affranchir; je crois qu'il ne peut pas y avoir de société sans relations de pouvoir, si on les entend comme stratégies par lesquelles les individus essaient de conduire, de déterminer la conduite des autres ». Cependant, dès 1980, ses objets d'étude l'amènent rapidement à remettre le problème de la vérité au cœur de sa réflexion et à donner à celui du pouvoir une moindre importance. Selon son ami Paul Veyne (2008, p. 185), « l'intérêt qu'il s'était découvert pour les philosophie antiques l'avait emporté, il s'était fait l'analyste du "souci de soi" ». Ces techniques de soi auxquelles Foucault s'intéresse, ce sont certes des techniques de *gestion* de soi, mais ce sont avant tout des techniques de *connaissance* de soi.

Sortir de l'État

De même que l'étude de la sexualité lui avait permis de nuancer sa conception disciplinaire du pouvoir, l'étude des techniques de soi permet à Foucault de détacher la notion de gouvernementalité de l'État. Du moins en partie. Car s'il a bel et bien donné au gouvernement de soi une forme souple et positive, il n'a en revanche jamais pu détacher complètement sa conception du gouvernement des théories de la souveraineté. Et si d'un côté Foucault récuse l'idée que l'État soit un universel et dénonce de manière répétée la « survalorisation du problème de l'État » (2004a, p. 112), de l'autre il n'en finit pas d'arrimer fermement son étude du gouvernement à cette figure tutélaire.

D'un côté, Foucault utilise la notion de « gouvernement » au sens restreint d'« activité qui consiste à régir la conduite des hommes dans un cadre et avec des instruments étatiques » (2004b, p. 324) et la « raison gouvernementale » comme un type de rationalité mis en œuvre « dans les procédés par lesquels on dirige, à travers une administration étatique, la conduite des hommes » (*Ibid.*, p. 327). L'objet de ses cours au Collège de France de 1977 à 1979 est en ce sens « le gouvernement des hommes dans la mesure, et dans la mesure seulement, où il se donne comme exercice de la souveraineté politique » (*Ibid.*, p. 2). Si l'État, la loi et la domination ne sont pas les universaux sur lesquels prend appui sa réflexion sur le pouvoir, ils en demeurent ses « formes terminales » (1976e, p. 121). Bien étrange façon de s'en affranchir. De manières similaires, Foucault veut donner la parole aux dominés plutôt qu'aux dominants, mais ne sort pas de la domination ; il renverse l'aphorisme de Clausewitz sans en modifier les éléments ; et il annonce l'année suivante vouloir considérer « la “gouvernementalisation” de l'État » plutôt que « l'étatisation de la société » (2004a, p. 112). Bref, au lieu de décapiter le roi, Foucault lui met la tête bas.

D'un autre côté, si Foucault n'a jamais élaboré une « théorie de l'État », on peut se demander s'il a véritablement souhaité faire une « généalogie de l'État », comme l'avancent certains de ses commentateurs (*cf.* Lemke 2002 ; Senellart 2004). Discutant des théories de la raison d'État, il avoue n'avoir « voulu en aucun cas faire la généalogie de l'État lui-même ou l'histoire de l'État » (2004a, p. 282). S'il dit plus loin qu'une telle généalogie est possible à partir de l'étude des rationalités gouvernementales, il n'affirme jamais avoir voulu entreprendre une telle chose. Tout au plus l'intéresse une généalogie du problème de l'État, de la manière dont l'État est devenu un objet de questionnement et un principe d'intelligibilité du réel.

Dans les faits, le fil du gouvernement amène Foucault à s'éloigner de l'État tout au long de ses cours de 1977 à 1979. Renouant avec les premiers usages de la notion de gouvernement, il en élargit son acception à des réalités telles que la famille, la maison, la communauté des chrétiens, les enfants, l'entreprise ou encore soi-même. Le gouvernement c'est, dans ce sens large, une « technologie du comportement humain » (2004b, p. 265), une « une action sur des actions » consistant à « conduire des

conduites » et à « structurer le champ d'action éventuel des autres » (1982b, p. 313-314). Foucault de préciser (1984, p. 728) : « dans cette notion de gouvernementalité, je vise l'ensemble des pratiques par lesquelles on peut constituer, définir, organiser, instrumentaliser les stratégies que les individus, dans leur liberté, peuvent avoir les uns à l'égard des autres ». Dans ses analyses du gouvernement de soi (2001, p. 241), il parle de la même manière d'une « gouvernementalité entendue comme un champ stratégique de relations de pouvoir, au sens plus large du terme et pas simplement politique, [...] dans ce qu'elles ont de mobile, de transformable, de réversible ».

L'État n'est donc pas le seul mécanisme de production de sujets ; il ne crée pas non plus le pouvoir mais il aménage, capte et utilise des relations de pouvoir qui lui préexistent et le débordent de toutes parts. « L'État, ce n'est qu'une péripétie du gouvernement » tranche-t-il en 1978 (2004a, p. 253). Le gouvernement subsume l'État comme la discipline subsume le système pénal, comme la ségrégation subsume la psychiatrie, comme la biopolitique subsume les institutions médicales et comme la subjectivation subsume la sexualité. Et de même que l'apparition de cette représentation du pouvoir précède de long temps l'État, elle n'est pas condamnée à y rester attachée. En plus de la pastorale, il est donc possible de mettre à jour une multitude de gouvernementalités qui ne s'articuleraient pas directement aux mécanismes et au référentiel propres à l'État. Il nous semble qu'une telle tâche ne ferait pas injustice au travail de Foucault, tout au contraire.

On peut regretter en ce sens que les notions de gouvernement et de gouvernementalité soient généralement rabattues, par beaucoup de commentateurs de Foucault, sur l'institution étatique et sur l'administration publique (*cf.* notamment Rose and Miller 1992 ; Barry, Osborne and Rose 1996 ; Lascoumes 2004 ; Berns 2005). Plus encore, quand bien même ils usent de la notion de gouvernance, pourtant profondément marquée par ses théorisations managériales ; quand bien même il multiplient les expressions telles que « la gestion de la population », la « production de l'individu » ou « le management de la société » ; quand bien même ils traitent du « néolibéralisme comme rationalité politique » ; et quand bien même ils sont spécialistes des sciences de gestion, pas un

commentateur de Foucault, à ma connaissance, n'a interrogé la gestion comme gouvernementalité.

ORGANISATION, CONTRÔLE, COMPTABILITÉ, EFFICACITÉ :
LA GESTION, UNE CONCEPTION DU POUVOIR QUI RESTE
À PENSER

Foucault et le marché

Foucault n'étudie jamais directement le capitalisme et ne lui accorde pas une place bien déterminée dans ses analyses. En revanche il examine, dans son cours au Collège de France de 1978-1979, la manière dont la logique économique a été utilisée par les libéraux pour reconfigurer la rationalité régaliennne du XVIII^e au XX^e siècle. C'est en ce sens qu'il analyse longuement les deux dernières incarnations principales du libéralisme : l'ordolibéralisme et le néolibéralisme.

Dans la droite lignée du libéralisme classique, le gouvernement de type ordolibéral ne s'applique pas au sujet juridique mais à l'*homo œconomicus*, défini comme partenaire d'échange et être de besoins. Les ordolibéraux se donnent ainsi pour problème la fondation de l'État à partir du marché. L'État reste l'acteur principal et le terme de leurs analyses. Selon le schéma d'interprétation que Foucault leur reprend, c'est l'État qui, dans son propre intérêt, favorise la propagation des dispositifs de marché dans tout le corps social comme mécanismes de coordination économique, comme leviers de légitimation et comme moteurs de la croissance nationale. Le bon fonctionnement du marché appelle ainsi une intervention permanente du gouvernement non pas sur le marché lui-même mais sur la société, « pour que les mécanismes concurrentiels, à chaque instant et en chaque point de l'épaisseur sociale, puissent jouer le rôle de régulateur » (2004b, p. 151). De plus, la puissance publique doit garantir l'État de droit, soit un cadre juridico-institutionnel permettant la bonne marche du jeu économique.

Ce qui est visé, à travers cette application à tout le corps social des principes formels d'une économie de marché, « ce n'est pas une société soumise à l'effet-marchandise, c'est une société

soumise à la dynamique concurrentielle. Non pas une société de supermarché – une société d’entreprise » (*ibid*, p. 152). Et Foucault d’ajouter (*ibid*, p. 231) : « Une économie faite d’unités-entreprises, une société faite d’unités-entreprises : c’est cela qui est, à la fois, le principe de déchiffrement lié au libéralisme et sa programmation pour la rationalisation et d’une société et d’une économie ». Seulement, s’il s’agit pour les ordolibéraux de confier à l’État la tâche de généraliser la forme « entreprise » au sein de la population, de faire de l’entreprise l’unité de base de la société, c’est pour l’adapter à ce mécanisme de régulation qu’est le marché, ce n’est pas que ce modèle entrepreneurial présente en lui-même quoi que soit de valable. L’entreprise est ici prise par sa face externe, comme une entité agissant sur des marchés, comme « une certaine manière de se comporter dans le champ économique » (*ibid*, p. 180), et non pas comme un mécanisme d’organisation interne porteur d’une rationalité gouvernementale propre. Peu importe, d’une certaine manière, la manière dont sont gérées ces différentes entreprises. Seul compte l’esprit qu’elles infusent au sein de la société et le type d’interaction qu’elles entretiennent dans le champ économique – à savoir l’esprit d’entreprise et la concurrence marchande.

La clé d’intelligibilité de la théorie ordolibérale, ce n’est donc pas l’entreprise mais le *marché*. Il n’y a pas de théorisation de la gouvernementalité managériale chez les ordolibéraux. Tout comme les économistes classiques, ils restent à la porte de l’entreprise et n’en proposent jamais véritablement d’analyse interne. Le modèle d’entreprise qu’ils entendent promouvoir, c’est celui de la petite exploitation, du petit commerce ; c’est l’entreprise dans sa forme réduite et artisanale et non dans sa forme bureaucratique. Pour eux, les individus n’ont pas à se comporter comme des entreprises mais comme des entrepreneurs capitalistes, des petits propriétaires individuels (*cf.* Dardot et Laval 2009, p. 187-272). Il y a enfin, pour les ordolibéraux, danger que les valeurs associées à la concurrence se diffusent au-delà du champ strictement économique. La morale de la société doit venir de l’État et non de l’entreprise ; elle doit être une éthique de la coopération et non de la concurrence. Sur ces points, les néolibéraux américains vont beaucoup plus loin et appliquent à tout le champ des réalités sociales autant la grille d’intelligibilité du marché que celle de l’entreprise.

Foucault et l'entreprise

Foucault n'a jamais pris l'entreprise pour objet d'étude. Si la notion de gestion est très récurrente dans ses réflexions sur le pouvoir, elle n'a jamais fait l'objet de ses analyses. Pensant la manufacture sur le modèle de la prison, interrogeant la rationalité économique du XX^e siècle dans les termes de l'économie politique classique et postulant une continuité fondamentale entre le XVIII^e et le XX^e siècle, Foucault n'a pas saisi la rupture épistémique qu'a constitué le taylorisme au sein des théories et des pratiques de la gestion.

Comme il le reconnaît, l'idée qu'il faut « démultiplier la forme "entreprise" à l'intérieur du corps social » (2004b, p. 154) est le point de mire des néolibéraux plus que celui des ordolibéraux. Le néolibéralisme présente une nouveauté radicale par rapport aux précédentes rationalités libérales : alors que, depuis le XVIII^e siècle, il ne fallait pas toucher à l'*homo aeconomicus*, il apparaît désormais éminemment maniable et doit être constamment adapté aux marchés. Ce n'est plus la diffusion des mécanismes du marché qui doit favoriser la multiplication des entreprises mais l'inverse. Cependant, quand les néolibéraux, et Foucault à leur suite, esquissent quelques caractéristiques de ce pourrait être un art de gouverner managérial, c'est sous l'angle des choix individuels et du gouvernement de soi, non comme mode de gouvernement des autres.

Si l'ordolibéralisme restait dans la tradition gouvernementale du libéralisme classique, Foucault parle explicitement de « la possibilité d'une gouvernementalité néolibérale » (*Ibid*, p. 198) qui s'articulerait à la figure non plus de l'État ou du marché mais de l'entreprise. Au lieu de fouiller cette possibilité dans la suite du cours de 1978-1979, Foucault reflue alors vers le XVIII^e et revient vers l'État, pour finalement nier ce qu'il vient d'affirmer du bout des lèvres : il existerait une gouvernementalité qui ne prendrait pas la forme d'un État, qui ne fonctionnerait pas par rapport à un souverain unitaire, qui ne se poserait pas en termes juridiques, qui ne s'exercerait pas d'abord sur un territoire, qui ignorerait les mécanismes disciplinaires, qui ne procéderait pas par assujettissement interne des individus, qui ne requerraient pas « le mécanisme de la normalisation générale et de l'exclusion du non-normalisable »

(*Ibid*, p. 265). Un mode de gouvernement que nous proposons de nommer la *gouvernementalité managériale*.

S'il est vrai, comme le dit Foucault, que le marché ne saurait constituer une gouvernementalité et que « la science économique ne peut pas être la science du gouvernement » (*Ibid*, p. 290), il semblerait que le management puisse en revanche en constituer une. Cette hypothèse d'un art de gouverner proprement managérial n'a été que brièvement esquissée par Foucault et ne semble pas l'avoir véritablement intéressé. Repérée dans son œuvre par Paul Veyne et Gilles Deleuze, cette hypothèse n'a pas fait l'objet de développements de leur part. Le premier a bien vu dans la rationalité managériale la promesse d'un art de gouverner à part entière, notamment lorsqu'il avance que « d'autres pratiques (de gouvernement) sont possibles, par exemple la "grande entreprise" » (Veyne 1978, p. 390). Le second fait de la gouvernementalité managériale un portrait qui nous semble inexact. Caractérisée par le pouvoir de l'argent et l'endettement, dominée par le secteur bancaire, elle se limite à la dimension du contrôle (Deleuze 1990). Un contrôle vaguement défini comme « ouvert et continue », très différents « des récentes disciplines closes » (Deleuze 1989, p. 191). Deleuze minore ainsi les fonctions d'organisation et de savoir qui caractérisent la rationalité gouvernementale gestionnaire, ainsi que le principe d'efficacité qui en constitue le cœur.

Foucault et les sciences de gestion

Si Foucault n'a pas fait un sort à l'entreprise, l'entreprise a fait un sort à Foucault, si l'on peut dire. Ses travaux ont en effet été repris en gestion au milieu des années 80 et dans les études sur l'organisation à la fin de la décennie (*cf.* Cooper and Burrell 1988; Clegg 1989). Les cours qu'il a donnés au Collège de France sur le gouvernement et le libéralisme ont été publiés en 1991 dans un ouvrage très lu dont l'un des éditeurs, Peter Miller, professeur de comptabilité des entreprises, a fait beaucoup pour diffuser les analyses foucauldienne au sein des sciences de gestion (Burchell, Gordon and Miller 1991). Pour autant, ces analyses y restent utilisées de façon assez instrumentale et partielle. La lecture de Foucault n'a pas véritablement été l'occasion pour les managers de

s'interroger sur leurs pratiques ou leurs schémas de pensée, comme a pu l'être celle de l'*Histoire de la folie* pour les psychiatres.

Curieusement, c'est le Foucault de *Surveiller et Punir*, du panoptique et des disciplines qui est le plus souvent lu et repris par les gestionnaires, et dans une moindre mesure sa problématisation des techniques de soi. Loin de théoriser une gouvernementalité propre au management, la plupart de ces analystes lui appliquent une rationalité disciplinaire souvent à peine aménagée. L'œuvre de Foucault est ainsi principalement utilisée par les théoriciens de la gestion dans des études de sociologie critique anglo-américaine (*critical studies in management*) visant à mettre en lumière l'aspect disciplinaire de l'organisation des entreprises. Selon un éminent représentant de cette tendance, « la recherche critique anglo-saxonne va trouver dans le Foucault du *Panopticon* une de ses armes principales, son combat de guerre contre la recherche en gestion "orthodoxe" assimilée au point de vue traditionnel de la firme capitaliste » (Starkey 2005, p. 45). Le « panoptique entrepreneurial » constituerait ainsi un cas typique de société disciplinaire (McKinlay and Starkey 1998, p. 113).

Suivant une conception marxiste bien établie, Foucault est ainsi communément utilisé pour mettre en lumière la domination du capital sur le travail (Gramsci 1934; Gorz 1973; Braverman 1974; Marglin 1974; Noble 1977; Montgomery 1979; Edwards 1979; Clawson 1980; Edwards, Reich, et Gordon 1982; Piore et Sabel 1984; Bowles et Gintis 1986). Loin de constituer une rationalité en soi, le management est alors représenté comme entièrement soumis à la logique capitaliste. D'autres chercheurs utilisent Foucault pour contester la neutralité apparente des techniques, des instruments et des dispositifs de gestion (*cf.* Pezet 2004). Les analyses de Foucault sont aussi utilisées pour penser les relations de pouvoir dans l'entreprise. La problématique du savoir-pouvoir telle que l'a élaborée notre auteur a également été très convoquée dans les études critiques sur la comptabilité dès le milieu des années 80 (*cf.* Armstrong 1994).

Tel est l'étrange spectacle donné par les analystes foucauldien de l'entreprise : plutôt que d'utiliser les études que Foucault a menées au voisinage de l'entreprise elle-même, ou du moins celles disponibles de longue date sur la gouvernementalité, ce qui semblerait tout naturel pour des chercheurs en gouvernement des entreprises,

ceux-ci privilégient le paradigme disciplinaire qu'il a commencé à critiquer sitôt la parution de *Surveiller et punir* ainsi que le schéma régalien qu'il a si durement malmené par la suite.

La gouvernementalité managériale

À la fin du XX^e siècle, dans les pays industrialisés, l'institution qui est en mesure d'enrôler les individus, d'en prendre soin, d'en tirer de l'information, de les éduquer, de les surveiller, de les punir, de les protéger, de les évaluer, de les récompenser, d'en façonner les représentations, d'en obtenir du consentement ou encore d'en influencer les désirs, c'est au moins autant l'entreprise privée que l'État. Les grandes forces subjectivantes sont aujourd'hui davantage le management et le marketing que l'administration publique, le droit et la police. Et la normalisation des comportements passe moins par des voies religieuses, juridiques ou médicales que par les phénomènes de production, de consommation et de gestion. Le réseau de corps intermédiaires et de techniques de gouvernement que l'État monarchique avait soit forgé, soit extirpé d'autres mains, est en cours de privatisation dans les démocraties industrielles depuis un siècle au profit des entreprises. Celles-ci se sont également annexés les marchés. Tel est l'ensemble d'hypothèses que nous entendons développer pour conclure.

La grande force organisatrice qui reconfigure aujourd'hui les entendements courants du pouvoir, c'est sans doute moins le marché que l'entreprise, selon des principes non pas d'intérêt, de profit, de propriété, d'investissement ou de capital mais d'*efficacité*, d'*organisation*, de *contrôle* et de *savoir*. Selon ce prisme, le marché n'est souvent qu'un mode parmi d'autres de coordination des entreprises. Contrairement à ce qu'avançait Foucault, laisser les marchés libres et les laisser sortir de la sphère proprement marchande n'est pas renoncer à toute pratique de gouvernement ; c'est favoriser une logique de gouvernement de type managérial. Il faudrait également se défaire du schéma aujourd'hui commun assimilant la société civile à une société de marché et le contrat social à un contrat commercial. L'idée d'individus atomisés contractant librement sur des marchés est contredite par la simple existence des grandes entreprises. À ces représentations de la société comme marché et de l'État faisant face au marché, il faudrait substituer l'idée de la

société et l'État comme des entreprises constituées d'entreprises et interagissant en leur qualité d'entreprises.

Penser les organisations, y compris les États ou les individus, comme des entreprises, voilà qui relève à mon sens d'une rationalité non pas néolibérale mais plutôt managériale. Une rationalité qui a été mûrie et qui s'est trouvée partiellement appliquée, entre autres, par les socialistes utopistes, les administrateurs coloniaux de tous bords et les administrateurs publics de l'État, mais dont on peut trouver trace dans la conception grecque de *oikonomia* et dans la pastorale chrétienne. Ce n'est pourtant qu'au milieu du XIX^e siècle, avec l'apparition de ces grandes sociétés par actions américaines que furent les entreprises de chemin de fer et de télégraphe, que cette rationalité a pris son plein essor. Au travers d'un important réseau de promotion constitué de clubs, d'associations, d'instituts, d'universités, de centres de formation, d'organisations internationales, de revues, de brochures, d'ouvrages, de collections, de symposiums ou encore de colloques internationaux, une nouvelle classe de cadres salariés a élaboré le noyau dur de la rationalité managériale. Les ingénieurs industriels américains qui, à l'aube du XX^e siècle, tournent leurs regards des machines vers les ouvriers, sont les premiers véritables penseurs de cette rationalité gouvernementale nouvelle. S'ils empruntent d'abord leurs schémas mentaux aux économistes et à l'ingénierie, ils forgent une gouvernamentalité jusqu'alors inédite.

L'*efficacité* est le premier principe cardinal de la gouvernamentalité managériale, « le "bien" élémentaire de la science de l'administration, quelle soit publique ou privée », pour reprendre les termes d'un célèbre penseur du management (Gulick 1936, p. 192). Selon ce prisme, les mots, les choses et les individus sont essentiellement des producteurs d'effets. Les ingénieurs américains du début du XX^e siècle appliquent aux employés l'intelligence et les principes qu'ils ont développés dans la conception et le maniement d'outils techniques, mais la machine est alors, pour eux, moins un paradigme ou un archétype qu'une métaphore de l'exactitude et de l'efficacité. En ce sens, si la logique managériale s'inspire de la rationalité instrumentale, l'intelligence de l'une ne saurait être pleinement appliquée à l'autre. Tout au long du XX^e siècle, ce principe d'efficacité structure progressivement l'imaginaire des sociétés industrielles au détriment de principes

plus proprement familiaux, religieux et régaliens tels que la cohésion, la fraternité et la justice. L'efficacité est ainsi un opérateur théorique non seulement de la plupart des théoriciens de la gestion depuis Frederick Taylor mais également de nombre d'historiens de l'entreprise, autre preuve de la prégnance de ce principe au sein du champ symbolique propre à cette institution. Pour Alfred Chandler (1977, p. 7) et une majorité d'historiens de l'entreprise à sa suite, c'est bien l'*efficacité* de l'entreprise américaine qui permettrait d'expliquer ses succès pratiques, plutôt que l'essor de l'entreprise qui pourrait rendre compte du succès symbolique du principe d'efficacité. Au contraire, il semblerait que le principe d'efficacité, loin de pouvoir expliquer les mutations existentielles et institutionnelles propres à la révolution industrielle, se diffuse socialement dans leur sillage. Si ce principe est bel et bien un élément ordonnateur du code génétique des grandes entreprises américaines, il ne saurait expliquer leur naissance et leur essor. C'est en quelque sorte un principe moins actif que réactif.

Deuxièmement, à partir du début du XX^e siècle, manager consiste essentiellement à *organiser*. Le principe d'organisation a été théorisé par les managers scientifiques dans une opposition quasi-révolutionnaire à l'imaginaire figé du travailleur rural, du propriétaire terrien et du dirigeant patriarcal. Selon cette perspective, les êtres, les signes et les artefacts sont tenus pour infiniment malléables. Organiser, cela consiste en effet à incorporer structurellement des schémas préconstitués dans des espaces, des outils, des corps, des règles, des procédures, des comportements, des symboles, des institutions et des consciences, afin de produire efficacement et presque automatiquement des résultats prédéterminés. Une organisation formelle plus ou moins durable est l'un de ces principaux résultats. Autrement dit, l'organisation opère par arrangement et formalisation de dispositifs matériels, de symboles, d'individualités et de collectifs humains. En ce sens, organiser c'est faire société par agencement d'artefacts, d'individus, de collectifs, d'émotions, de désirs et de signes. Ou, comme le résume Michel Crozier et Erhard Friedberg (1977, p. 35), une organisation consiste en une « structuration consciente des champs d'action ». La littérature gestionnaire contemporaine consiste dans une large mesure en une réflexion sur l'entreprise comme un ensemble institutionnalisé et formalisé de procédés de gouvernement. Elle

consacre plus largement une conception technicienne des institutions entendues comme incorporation contrôlée de techniques, de représentations et de routines sociales. L'ergonomie et le design sont dans cette perspective les héritiers directs de la gouvernamentalité managériale.

Le *contrôle*, troisième pivot de la gouvernamentalité managériale, n'est ni le commandement ni la discipline. Il est même théorisé par les penseurs du management moderne en réaction à ces formes d'exercice du pouvoir. Le management est ainsi conjuration du conflit, selon l'idée que l'arbitrage, la médiation, la négociation font refluer la possibilité du recours à la force physique. À la grammaire de l'obéissance, de la discipline et de l'interdit caractéristique des rationalités régaliennes et militaires, le manager préfère l'influence, la prescription et l'injonction. Dans cette perspective, le gouvernement ne s'exerce pas dans un rapport en pointillé de domination et de réaction visant principalement la correction d'une transgression de loi, mais à travers un conditionnement perpétuel de tous les types de comportement qui se veut consensuel, séduisant, prescriptif et pourquoi pas divertissant. Contrôler consiste moins à surveiller, à punir et à discipliner qu'à normaliser, à agencer et à former. Il ne s'agit pas de contraindre mais de persuader ; non pas de plier mais d'éduquer. Il s'agit de soumettre les travailleurs non pas à une volonté individuelle mais à des normes objectivées. Selon un tel prisme, les ordres sont idéalement remplacés par des standards. En cas de faute, de refus ou de révolte, le management sanctionne par exclusion, renvoi et relégation plutôt qu'il n'enferme et ne châtie. Le contrôle repose donc sur des mécanismes de pouvoir détachés des corps, des personnes et du principe de propriété ; mécanismes qui, pour être impersonnels, n'en sont pas moins hautement individualisants. Le management est également un type de pouvoir reposant sur la participation active des gouvernés à leur propre gouvernement. Le stade ultime du contrôle, pour ainsi dire, c'est l'autocontrôle. Contrôle de soi et des autres, participation, adhésion, consentement : à partir des années 1920, le principe de *leadership* subsume ce faisceau de concepts dessinant un art de la motivation, de l'encouragement, de la séduction, de l'incitation et de l'inspiration.

Enfin, le management repose par nature sur des mécanismes de récupération, de transformation et de diffusion de savoirs

formalisés. Autrement dit, il s'accompagnerait toujours d'un *knowledge management*. Le *savoir* est ainsi le dernier élément central de la gouvernamentalité managériale. En peut le décomposer en trois dimensions structurantes. La première consiste en la *mesure*, la *collecte* et l'*enregistrement* d'informations. Notons à ce titre que la comptabilité, la statistique et la communication sont souvent considérées par les penseurs du management industriel comme un simple outil de collecte, de transformation et de circulation de l'information au service d'une organisation et d'un contrôle efficaces des comportements et des procédures, bien plutôt que comme un élément central des dispositifs gestionnaires. La seconde dimension majeure du principe managérial de savoir se résume en deux termes : *standardisation* et *planification*. La normalisation gestionnaire ne saurait en effet exister sans recourir massivement à la formalisation, et notamment à l'écrit. La troisième dimension du savoir managérial consiste à *former* non pas moralement mais techniquement des individus considérés comme presque infiniment malléables. Cette formalisation, cette transformation et cette incorporation de connaissances codifiées n'est pas une dimension accessoire dont le management moderne se doterait progressivement, comme c'est le cas du gouvernement régalien. Les premières formalisations du management industriel y insistent et leurs auteurs reconnaissent explicitement, à l'instar d'Alexander Hamilton Church (1908, p. 10), que tout comme « le savoir est le pouvoir [...] l'absence de savoir est l'impuissance ». Ainsi construisent-ils sciemment leur identité professionnelle autour de l'idée de travailleurs intellectuels, par opposition aux ouvriers manuels. Cette légitimation de l'autorité par le savoir est alors largement inédite dans le milieu industriel.

CONCLUSION

En un sens, pourrait-on objecter, la grande entreprise n'a fait que s'emparer de technologies de discipline et de contrôle qui étaient déjà là. Le manager est un héritier direct du pasteur, du souverain, du juriste, du chef militaire, de l'instituteur et du médecin. Tout au plus a-t-il réaménagé l'arsenal gouvernemental qu'ils ont constitué au fil de l'âge classique, adapté certains

instruments, reconfiguré des dispositifs. Mais il n'a, fondamentalement, rien inventé.

Toute nouvelle gouvernementalité semble en effet nécessairement composer avec les héritages culturels et les conditions historiques au sein desquels elle trouve à mûrir. La gouvernementalité managériale n'en constitue pas moins un véritable saut qualitatif par rapport aux gouvernementalités pastorale, patriarcale et régaliennne, de la même manière qu'elle se détache des rationalités capitaliste et instrumentale – la question restant posée de savoir si l'on peut considérer ces deux dernières logiques comme des gouvernementalités à part entière. De fait, les rationalités marchande et instrumentale semblent plutôt fonctionner à l'intérieur de gouvernementalités préconstituées. Il semble par exemple qu'il n'ait pas été imaginé à ce jour un type de rationalité marchande véritablement détaché de la gouvernementalité régaliennne.

Un travail approfondi de problématisation de cette rationalité managériale nous paraît nécessaire à trois autres titres. D'abord, nous l'avons vu, parce qu'elle peut permettre de renouveler les approches traditionnelles du pouvoir et du gouvernement. Les schémas généraux d'appréhension du pouvoir formulés au XX^e siècle, qu'ils soient inspirés de Marx, de Weber, de l'École de Francfort ou de Foucault, se focalisent dans leur ensemble sur des dominations de type étatique, disciplinaire, juridique, physique, marchande ou encore technique. En particulier, le pouvoir y est communément pensé sous la figure soit du capital, de la technique et de la propriété, soit du souverain, de la discipline et de la loi. De nombreuses théories de la gouvernance ont, à ce titre, le mérite de figurer d'autres types de règles que les lois, d'autres types de légitimation de l'action que la constitutionnalité, la légalité et la justice, d'autres organes de contrôle que les forces de police ou encore d'autres mécanismes de représentation que les assemblées élues. L'analyse du management comme une gouvernementalité doit permettre de mettre au jour une conceptualisation du pouvoir s'articulant à d'autres institutions et à d'autres référentiels symboliques.

Deuxièmement, parce qu'une telle raison entrepreneuriale a depuis un siècle largement débordé les murs des entreprises pour être appliquée à l'administration, aux municipalités, à l'armée, à l'université, à l'école, à l'hôpital, à la police, à la famille, à l'individu,

aux associations ou encore aux groupes religieux. Partant, cette rationalité configure également un nombre croissant de dimensions de notre propre vie quotidienne, à mesure que nous recourons de plus en plus fréquemment à des entreprises pour mettre au monde et élever nos enfants, pour enterrer nos morts, prendre soin des membres infirmes et impotents de notre société, bâtir et entretenir notre habitat, nous nourrir, nous vêtir, nous soigner, nous déplacer, nous amuser, nous confier, communiquer, apprendre ou encore aimer.

Enfin parce que nous devons être, sans doute, plus conscients de la magnitude du pouvoir managérial. Cinq siècles d'activité de l'État ont forgé, souvent dans la douleur et le sang, une sensibilité des citoyens occidentaux aux possibles excès du pouvoir régalien – et c'est une sensibilité précieuse, car la démocratie n'est jamais acquise une fois pour toutes. Notamment grâce au travail de Marx, nous sommes également devenus plus attentifs aux pouvoirs que l'entreprise exerce sur ses membres les moins protégés, ainsi que sur les ressorts intrinsèques de la rationalité capitaliste. Il est aujourd'hui temps, sans doute, de nous sensibiliser aux pouvoirs particuliers que les entreprises privées exercent sur la société dans son ensemble, ne serait-ce que par la simple diffusion dans tout le corps social de la rationalité que leurs managers n'ont cessé depuis un siècle et demi de théoriser, d'étendre et de raffiner.

RÉFÉRENCES

- ARMSTRONG P., 1994, « The Influence of Michel Foucault on Accounting Research », *Critical Perspectives on Accounting*, vol. 5, n°1, p. 25-56.
- BARRY A., OSBORNE T., ROSE N., 1996, *Foucault and Political Reason : Liberalism, Neo-Liberalism, and Rationalities of Government*, Chicago, University of Chicago Press.
- BERNS T., 2005, *Souveraineté, droit et gouvernementalité. Lectures du politique à partir de Bodin*, Paris, Léo Scheer.
- BONNAFOUS-BOUCHER M., 2009, « The Concept of Subjectivation : A Central Issue in Governmentality and Government of the self », in S. BINKLEY and J. CAPETILLO-PONCE (eds), *A Foucault For the 21st Century : Governmentality, Biopolitics and Discipline in the New Millennium*, Boston, Cambridge Scholars Publishing, p. 72-90.

- BOWLES S. and GINTIS H., 1986, *Democracy and Capitalism : Property, Community, and the Contradictions of Modern Social Thought*, New York, Basic Books.
- BRAVERMAN H., 1974, *Labor and Monopoly Capital : The Degradation of Work in the Twentieth Century*, New York and London, Monthly review press.
- BURCHELL G., GORDON C., MILLER P. (eds), 1991, *The Foucault Effect : Studies in Governmentality*. With Two Lectures by and an Interview with Michel Foucault. Hemel Hempstead, Harvester Wheatsheaf.
- CHANDLER A., 1988, *La Main visible des managers : une analyse historique*, trad. de l'anglais par F. Langer, Paris, Economica, (Publ. orig. 1977).
- CHURCH A. H., 1908, *The Proper Distribution of Expense Burden*, New York, The Engineering Magazine.
- CLEGG S., 1989, *Frameworks of Power*, London, Sage.
- CLAWSON D., 1980, *Bureaucracy and the Labor Process*, New York, Monthly Review Press.
- COOPER R. and BURRELL G., 1988, « Modernism, Postmodernism and Organizational Analysis 2 : The Contribution of Michel Foucault », *Organization Studies*, vol. 9, n°2, p. 221-235.
- CROZIER M. et FRIEDBERG E., 1992, *L'Acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, (Publ. orig. 1977).
- DARDOT P. et LAVAL C., 2009, *La Nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte.
- DELEUZE G., 1989, « Qu'est-ce qu'un dispositif? », in ASSOCIATION POUR LE CENTRE MICHEL FOUCAULT, *Michel Foucault philosophe : rencontre internationale*, Paris, 9, 10, 11 janvier 1988, Paris, Seuil, p. 185-195.
- 1990, « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle ». *L'Autre Journal*, n°1, in G. DELEUZE, *Pourparlers*, p. 240-247, Paris, Minuit.
- EDWARDS R., 1979, *Contested Terrain : The Transformation of the Workplace in the Twentieth Century*, New York, Basic Books.
- EDWARDS R., GORDON D. and REICH M., 1982, *Segmented Work, Divided Workers : The Historical Transformation of Labor in the United States*, Cambridge University Press.
- FOUCAULT M., 1963, *Naissance de la clinique : une archéologie du regard médical*, Paris, P.U.F.
- 1966, « Entretien avec Madeleine Chapsal », *La Quinzaine littéraire*, n°5, in M. FOUCAULT, *Dits et écrits : 1954-1988*, t. I, 1954-1969, sous la dir. de D. Defert et F. Ewald, avec la collab. de J. Lagrange, Paris, Gallimard, 1994, p. 513-518.
- 1971, « Conversation avec Michel Foucault », entretien avec J. K. Simon, trad. F. Durand-Bogaert, *Partisan Review*, vol. 38, n°2, in M. FOUCAULT, *Dits et écrits : 1954-1988*, t. II, 1970-1975, sous la dir.

- de D. Defert et F. Ewald, avec la collab. de J. Lagrange, Paris, Gallimard, 1994, p. 182-193.
- 1973a, « La force de fuir », *Derrière le miroir*, n°202, in M. FOUCAULT, *Dits et écrits : 1954-1988*, t. II, 1970-1975, sous la dir. de D. Defert et F. Ewald, avec la collab. de J. Lagrange, Paris, Gallimard, 1994, p. 401-405.
 - 1973b, « La société punitive », *Annuaire du Collège de France, 73^e année, Histoire des systèmes de pensée, année 1972-1973*, p. 255-267, in M. FOUCAULT, *Dits et écrits : 1954-1988*, t. II, 1970-1975, sous la dir. de D. Defert et F. Ewald, avec la collab. de J. Lagrange, Paris, Gallimard, 1994, p. 456-470.
 - 1973c, « A propos de l'enfermement pénitentiaire », entretien avec A. Krywin et F. Ringelheim. *Pro Justitia. Revue politique de droit*, t. I, n°3-4, *La Prison*, in M. FOUCAULT, *Dits et écrits : 1954-1988*, t. II, 1970-1975, sous la dir. de D. Defert et F. Ewald, avec la collab. de J. Lagrange, Paris, Gallimard, 1994, p. 435-445.
 - 1974, « A verdade e as formas juridicas » (« La vérité et les formes juridiques », trad. J. W. Prado Jr.). *Cadernos da P.U.C.*, n°16, in M. FOUCAULT, *Dits et écrits : 1954-1988*, t. II, 1970-1975, sous la dir. de D. Defert et F. Ewald, avec la collab. de J. Lagrange, Paris, Gallimard, 1994, p. 538-646.
 - 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, (Ré-édité 1994).
 - 1976a, « Les mailles du pouvoir », 1^{re} partie, trad. par P. W. Prado Jr., Conférence prononcée à la faculté de philosophie de l'université de Bahia, in M. FOUCAULT, *Dits et écrits : 1954-1988*, t. IV, 1980-1988, sous la dir. de D. Defert et F. Ewald, avec la collab. de J. Lagrange, Paris, Gallimard, 1994, p. 182-201.
 - 1976b, « Michel Foucault : Crimes et châtements en URSS et ailleurs... », entretien avec K.S. Karol, *Le Nouvel Observateur*, 26 janvier-1^{er} février, in M. FOUCAULT, *Dits et écrits : 1954-1988*, t. III, 1976-1979, sous la dir. de D. Defert et F. Ewald, avec la collab. de J. Lagrange, Paris, Gallimard, 1994, p. 63-74.
 - 1976c, « “Alternatives” à la prison : diffusion ou décroissance du contrôle social : une entrevue avec Michel Foucault », entretien du 15 mars, revu par J.-P. Brodeur, *Criminologie*, vol. 26, n°1. 1993, <http://id.erudit.org/iderudit/017328ar> (consulté le 08.05.2011).
 - 1976d, « L'extension sociale de la norme », entretien avec P. Werner. *Politique Hebdo*, n°212, *Déliar la folie*, in M. FOUCAULT, *Dits et écrits : 1954-1988*, t. III, 1976-1979, sous la dir. de D. Defert et F. Ewald, avec la collab. de J. Lagrange, Paris, Gallimard, 1994, p. 74-79.
 - 1976e, *Histoire de la sexualité*, I. *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, (Ré-édité 2006).

- 1977a, « Entretien avec Michel Foucault », réalisé par A. Fontana et P. Pasquino, trad. C. Lazzeri, in A. FONTANA et P. PASQUINO (eds), *Microfisica del potere: interventi politici*, Turin, Einaudi, p. 3-8 ; in M. FOUCAULT, *Dits et écrits : 1954-1988*, t. III, 1976-1979, sous la dir. de D. Defert et F. Ewald, avec la collab. de J. Lagrange, Paris, Gallimard, 1994, p. 140-160.
- 1977b, « L'œil du pouvoir », entretien avec J.-P. Barou et M. Perrot, in J. BENTHAM, *Le Panoptique*, Paris, Belfond ; in M. FOUCAULT, *Dits et écrits : 1954-1988*, t. III, 1976-1979, sous la dir. de D. Defert et F. Ewald, avec la collab. de J. Lagrange, Paris, Gallimard, 1994, p. 190-207.
- 1979. « “Omnes et singulatim” : Towards a criticism of “Political reason” » (« “Omnes et singulatim” : vers une critique de la raison politique », trad. P.E. Dauzat), in S. McMurrin (ed.), *The Tanner Lectures on Human Values*, t. II, Salt Lake City, University of Utah Press, 1981, p. 223-254 ; in M. FOUCAULT, *Dits et écrits : 1954-1988*, t. IV, 1980-1988, sous la dir. de D. Defert et F. Ewald, avec la collab. de J. Lagrange, Paris, Gallimard, 1994, p. 134-161.
- 1981, « Sexuality and Solitude » (« Sexualité et solitude », trad. F. Durand-Bogaert). *London Review of Books*, vol. III n°9, p. 3, 5 et 6, in M. FOUCAULT, *Dits et écrits : 1954-1988*, t. IV, 1980-1988, sous la dir. de D. Defert et F. Ewald, avec la collab. de J. Lagrange, Paris, Gallimard, 1994, p. 168-178.
- 1982a, « Technologies of the Self » (« Les techniques de soi », trad. F. Durand-Bogaert), in P.H. Hutton, H. Gutman et L.H. Martin, *Technologies of the Self. A Seminar with Michel Foucault*, Amherst : The University of Massachusetts Press, p. 16-49 ; in M. FOUCAULT, *Dits et écrits : 1954-1988*, t. IV, 1980-1988, sous la dir. de D. Defert et F. Ewald, avec la collab. de J. Lagrange, Paris, Gallimard, 1994, p. 783-813.
- 1982b, « Le pouvoir, comment s'exerce-t-il », in H. DREYFUS et P. RABINOW, *Michel Foucault : un parcours philosophique. Au-delà de l'objectivité et de la subjectivité*, Paris, Gallimard, p. 308-321, (Ré-édité 1984).
- 1984, « L'éthique du souci de soi comme pratique de liberté », entretien avec H. Becker, R. Fornet-Betancourt et A. Gomer-Muller, *Concordia, Revista internacional de filosofia*, n°6, p. 99-116 ; in M. FOUCAULT, *Dits et écrits : 1954-1988*, t. IV, 1980-1988, sous la dir. de D. Defert et F. Ewald, avec la collab. de J. Lagrange. Paris, Gallimard, 1994, p. 708-729.
- 1997, « Il faut défendre la société », Cours au Collège de France, 1975-1976, Paris, Gallimard-Seuil.

- 2001, « L'Herméneutique du sujet », Cours au Collège de France, 1981-1982, Paris, Gallimard.
 - 2004a, « Sécurité, territoire, population », Cours au Collège de France, 1977-1978, Paris, Gallimard-Seuil.
 - 2004b, « Naissance de la Biopolitique », Cours au Collège de France, 1978-1979, Paris, Gallimard-Seuil.
- GORZ A. (ed.), 1973, *Critique de la division du travail*, Paris, Seuil.
- GRAMSCI A., 1934, « Américanisme et fordisme », *Notes extraites de son Cahier de prison n°22* :
<http://www.marxists.org/francais/gramsci/intell/intell5.htm> (consulté le 13.03.2010).
- GULICK L., 1936, « Notes on the Theory of Administration », in L. GULICK and L. URWICK (eds), 1937, *Papers of the Science of Administration*, New York, Institute of Public Administration, Columbia University, p. 2-45.
- LASCOUMES P., 2004, « La Gouvernamentalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique*, n°13-14 :
<http://leportique.revues.org/index625.html> (consulté le 22.10.2010).
- LE TEXIER T., 2010, « Foucault économiste ? De la rationalité régaliennne à la rationalité managériale », Intervention faite au séminaire de recherche de Maria Bonnafous-Boucher, « Anthropologie du libéralisme », New York University et Advancia-Negocia.
- LEFEBVRE P., 2005, « Foucault et la discipline d'atelier : problèmes soulevés par une contribution originale », in A. HATCHUEL, E. PEZET, K. STARKEY et O. LENAY (eds), *Gouvernement, organisation et gestion : l'héritage de Michel Foucault*, Saint-Nicolas, Presses de l'Université de Laval, p. 179-213.
- LEMKE T., 2002, « Foucault, Governmentality, and Critique », *Rethinking Marxism*, vol. 14, n°3, p. 49-64.
- MARGLIN S., 1974, « What Do Bosses Do ? The Origins and Functions of Hierarchy in Capitalist Production », *Review of Radical Political Economics*, vol. 6, p. 60-112.
- MCKINLAY A. and STARKEY K., 1998, « The "Velvety Grip" : Managing Managers in the Modern Corporation », in A. MCKINLAY and K. STARKEY (eds), *Foucault, Management and Organization Theory : From Panopticon to Technologies of Self*, Thousand Oaks, CA, Sage, p. 111-125.
- MONTGOMERY D., 1979, *Workers'Control in America: Studies in the History of Work, Technology, and Labor Struggles*, Cambridge-London-New York, Cambridge University Press.
- NOBLE D., 1977, *America by Design : Science, Technology, and the Rise of Corporate Capitalism*, New York, Knopf.
- PEZET E., 2004, « Discipliner et gouverner : influence de deux thèmes foucauldienns en sciences de gestion », *Finance Contrôle Stratégie*, vol. 7,

- n°3, p. 169-189, <http://www.u-bourgogne.fr/LEG/rev/073189.pdf> (consulté le 15.07.2010).
- PIORE M. and SABEL C., – 1984, *The Second Industrial Divide : Possibilities for Prosperity*, New York, Basic Books.
- ROSE N. and MILLER P., – 1992, « Political Power beyond the State : Problematics of Government », *The British Journal of Sociology*, vol. 43, n°2, p. 173-205.
- SENELLART M., – 2004, « Situation des cours », in M. Foucault, *Sécurité, territoire, population, Cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Gallimard-Seuil, p. 379-412.
- STARKEY K., – 2005, « Un étranger dans une contrée étrange : l'accueil réservé à Michel Foucault dans la théorie des organisations anglo-américaine », in A. HATCHUEL, E. PEZET, K. STARKEY et O. LENAY (eds), *Gouvernement, organisation et gestion : l'héritage de Michel Foucault*, Saint-Nicolas, Presses de l'Université de Laval, p. 31-50.
- VEYNE P., – 1978, « Foucault révolutionne l'histoire », in P. VEYNE, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 2006, p. 385-429, (Publ. Orig. 1979).
- 2008, *Foucault : sa pensée, sa personne*, Paris, Albin Michel.